

# CFEB KENDO & DR

## ANNEXE 6

### **CONTENU DE LA FORMATION DU CFEB KENDO & DR**

**Ramenée en termes de contenus de formation et en se référant au référentiel de compétences, la répartition par UC équivaut à :**

#### **1 / FORMATION AUX SCIENCES BIOLOGIQUES = 8H (UC1.1)**

- Connaissance élémentaire des éléments anatomiques du système osseux et du système musculaire
- La contraction musculaire et sa commande nerveuse
- Eléments de biomécanique applicable à nos pratiques
- Systèmes cardio-vasculaire et respiratoire
- Filières énergétiques
- Les principes des étirements
- Traumatologie spécifique et prévention

**Cette partie sera traitée en salle de cours (8h).**

#### **2 / FORMATION SUR L'APPRENTISSAGE MOTEUR ET LA PEDAGOGIE = 2H (UC1.3) + 8H (UC2.1) + 2H (UC2.3)**

- Apprentissage moteur
- Différentes pédagogies
- Logique d'apprentissage par cycles
- Déclinaison des objectifs de cycles, objectifs de séances et objectifs de situations - Outils d'évaluation et notion de critères de réussite, critères d'évaluation

**Cette partie sera traitée en salle de cours pour 5h et pour 7h lors des cours pratiques de pédagogie au travers des exemples et des corrections.**

#### **3 / APPROCHE SUR LA LEGISLATION DU SPORT, L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET LA GESTION PROMOTION DE NOS DISCIPLINES = 8H (UC3)**

- Création d'un club ou d'une section (loi 1901)
- Organisation et fonctionnement CNK et DA et FFJDA
- Réglementation sportive et arbitrage, réglementation des grades
- Organisation du sport en France et partenariat des clubs
- Gestion de projet, organisation de manifestation, promotion, communication dans nos disciplines

**Cette partie sera traitée en salle de cours (8h)**

## CFEB KENDO & DR

### **4 / AMELIORATION ET APPROFONDISSEMENT DE LA TECHNIQUE PERSONNELLE = 8H (UC1.2)**

- Travail sur les fondamentaux (kihon)
- Travail sur les kata
- Travail sur les divers exercices d'apprentissage ou d'entraînement

**Cette partie sera étudiée en dojo (8h).**

### **5 / PRATIQUE DE LA TRANSMISSION DE NOS DISCIPLINES = 16H (UC2.2)**

- Mises en situation pédagogique
- Travail sur les processus d'enseignement
- Règles générales pour animer une séance
- Règles de sécurité et de comportement pour préserver l'intégrité physique et psychologique des pratiquants
- Etc....

**Cette partie sera étudiée en dojo (16h) et sera confondue avec la partie pratique de l'alinéa 2 de la présente formation ce qui porte à 23h effectives l'apprentissage de l'enseignement en dojo.**

#### TOTAL

**31 h d'enseignement  
pratique en dojo et  
21h d'enseignement théorique à répartir sur 3 ou 4 stages.**